

MAIRIE DE DOGNEVILLE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

- *Présentation par M. FERRE développeur foncier Stockages d'Energies**
- *Présentation M. HAUESSLER Etat d'assiette vente de bois**
- *Proposition bail commercial avec la société NW Joules**
- *PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public)**
- *Création Impasse des Tombois**
- *RIFSEEP – Cartes cadeaux- Montant primes**
- *Organisation Temps Scolaire**
- *Adhésion SMIC**
- *Révision tarif loyer communal**
- *Nouvelle convention CEE**
- *Convention commerce ambulant**
- *Vente de terrain communal**
- *Vente maison communale**
- *Informations Diverses**

Séance ouverte à : 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les Membres Présents :

**Mme CLAUDE PITET Mireille – M. DOUTRES Bernard – Mme ARROUET Estelle –
Mme FALIGUERHO Anna – M. LE NEURES Christophe –
M. BECHERT Jean Marie – M. BOURGEOIS Christophe – Mme FERRY Fabienne –
M. MATHIEU André – Mme THIRIET Laurence – Mme WEIGEL Martine –
M. ROTH Antoine**

Absents excusés :

**Mme COURCIAT Laurianne donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle.
Mme FORTERRE Laurence donne pourvoir à Mme WEIGEL Martine.
M. METZ Frédéric donne pourvoir à M. ROTH Antoine.**

Secrétaire de séance : Mme ARROUET Estelle.

***Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2022.**

***Quelques informations sur des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Mme le Maire :**

Ateliers Municipaux

Des travaux de platerie, de plomberie, d'électricité, de carrelage et de menuiserie sont en cours d'exécution afin d'améliorer les conditions de vie aux ateliers municipaux.

→ Devis signé pour 31 525 € auprès de la société 2P2B.

Le Calvaire

Le Calvaire situé près de l'Ecole Maternelle présente un risque important de chute. Des travaux de dépose et repose seront effectués.

→ Devis signé pour 4 756 € auprès de la société SB Vie d'Après.

Sel de déneigement

Pour le salage des rues cet hiver,

→ Bon de commande (marchés publics) signé pour 2 739 € par le biais des services de la CAE et auprès de la société ROCK.

Aéroclub

Pour la réhabilitation du local d'entrée de l'Aéroclub, des travaux sont en cours d'exécution,

→ Devis signé pour 2 352 € auprès de la société LOREGÉ (Electricité).

→ Devis signé pour 5 720 € auprès de la société SARL DUGRAVOT (Plomberie-Chauffage).

→ Devis signé pour 8 101 € auprès de la société SARL BOULANGER (Isolation-Plâtrerie).

Pour information, M. POIROT James membre de l'Aéroclub prendra à sa charge personnelle une partie des travaux aménagement intérieur ainsi que la fabrication et la pose de meubles.

Feu d'Artifice à la St Nicolas

Pour la Saint Nicolas un feu d'artifice a été commandé,

→ Devis signé pour 720 € auprès de la société BREZAC.

Outillage

Pour la facilité des coupes d'arbustes et divers, une commande de sécateurs électriques a été effectuée,

→ Devis signé pour 1 078 € auprès de la société GODART.

Cimetière

La deuxième partie du cimetière est en cours de rénovation, et consiste à la pose d'un enrobé drainant,

→ Devis signé pour 45 410 € auprès de la société COLAS.

- **1- Présentation par M. FERRE développeur foncier Stockages d'Énergies**
Proposition bail commercial avec la société NW Joules

Mme le Maire présente M. FERRE représentant de la société NW Joules et lui donne la parole pour présenter le projet de stockages d'énergies (JBOX -équipement d'intérêt collectif) qui sera implanté sur une parcelle communale (réf. : 136 N0090). Une projection de l'ensemble du projet est présentée à l'Assemblée.

Un bail commercial doit être signé. La durée proposée est de 9 ans, et le loyer annuel perçu par la commune serait de 2 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Accepte que le projet précité soit implanté sur la parcelle communale précitée.

Autorise Mme le Maire à signer le Bail pour une durée de 9 ans et tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : A l'unanimité

- **2- Présentation de l'Etat d'Assiette 2023 par M. HAEUSSLER Jean-Philippe (ONF)**

A) Madame le Maire informe à l'Assemblée de la présence de Monsieur HAEUSSLER Jean-Philippe garde ONF et lui donne la parole pour présenter l'Etat d'Assiette pour l'année 2023 pour les parcelles 22-40-42-45-48.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'O.N.F. :

⇒ D'asseoir les coupes de l'exercice 2023 conformément au tableau d'Etat d'Assiette 2023, pour les parcelles : 22 – 40 – 42 – 45 et 48

Vote : A l'unanimité

B) Concernant la destination des coupes bois de chauffage :

- Exercice 2022 parcelles 20-24 et 44
- Exercice 2023 parcelles 22 et 40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande la :

▪ Vente en cession amiable de bois sur pied par les soins de l'ONF, après consultation organisée par le Maire et au tarif suivant : **forfait de 90 € le lot pour environ 10 stères.**

Vote : A l'unanimité

C) Concernant la destination des coupes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **FIXE** comme suit la destination des produits dans la **parcelle 48**, figurant sur l'Etat d'Assiette de l'exercice 2023 :

- **Vente sur pied** par les soins de l'Office National des Forêts.

Vote : A l'unanimité

D) Concernant la destination des coupes en régie :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes dans la **parcelle 45 et parcelles diverses (produits accidentels...)** figurant sur l'Etat d'Assiette de l'exercice 2023 :

- Vente des grumes façonnées en cours de campagne 2023
- Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants sur l'exercice 2024

Vote : A l'unanimité

- **3- PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public)**

M. DOUTRES Bernard informe l'Assemblée que la loi prévoit la mise en œuvre d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.), afin de diagnostiquer la voirie, au regard du respect de la chaîne de déplacement et des prescriptions relatives à l'accessibilité édictées dans la loi du 11 février 2005, et la mise en accessibilité du cadre bâti avant le 1^{er} janvier 2015.

L'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics a été confiée au bureau d'études ACERE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.).

Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à jour de cette délibération.

Vote : A l'unanimité

- **4- Création Impasse des Tombois**

M. DOUTRES Bernard informe l'Assemblée que lors du conseil Municipal du 8 juin dernier, une délibération a été prise suite à la création du lotissement Rue des Prés afin de créer la parcelle n°169- Section AO affectée pour la voirie et nommée « IMPASSE DES TOMBOIS ». A la demande des services de la préfecture, cette délibération doit-être revue afin qu'il soit précisé la longueur de celle-ci. Cette Impasse mesure 135 mètres linéaires et sera intégrée à la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de reprendre la délibération en date du 8 juin 2022 et d'y rajouter la longueur de l'impasse créée. Cette nouvelle voie au lotissement Rue des Prés, précitée : « **IMPASSE DES TOMBOIS** » mesure **135 mètres linéaires**.

Précise que cette impasse sera intégrée à la voirie communale.

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Vote : A l'unanimité

• **5- RIFSEEP – Cartes cadeaux- Montant primes**

A) Mme FALIGUERHO Anna explique à l'Assemblée, la modification de la délibération concernant le RIFSEEP destiné aux agents de la commune.

Elle précise que le tableau des barèmes établi lors de la mise en place du RIFSEEP doit être revalorisé. Une nouvelle proposition de la délibération avec le nouveau barème a été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion et la commission en date du 22 novembre 2022 a validé le nouveau projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la décision du Comité Technique du Centre de Gestion

Accepte la nouvelle proposition de délibération du RIFSEEP avec le nouveau barème.

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Vote : A l'unanimité

B) Mme FALIGUERHO Anna rappelle à l'Assemblée Délibérante que le personnel communal bénéficie d'un bon d'achat (à prendre chez Carrefour) comme les années précédentes et souhaite continuer à attribuer ce bon pour l'année 2022.

Informe qu'en 2021 le montant par bon d'achat était de 100 €. Souhaite maintenir le même montant pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'attribuer un bon d'achat à l'ensemble du personnel.**
- **Et De fixer le montant par bon d'achat pour l'année 2022 à 100 €.**

Vote : A l'unanimité

C) Mme FALIGUERHO Anna rappelle à l'Assemblée Délibérante du montant global des primes attribuées au personnel communal pour 2021 était de 10 000 €. Informe qu'en 2022 le montant global proposé est 12 000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **DECIDE :**

D'ACCEPTER l'augmentation du montant global des primes attribuées au personnel communal.

DE FIXER le montant global des primes pour l'année 2022 à 12 000 €.

- **7- Organisation Temps Scolaire**

Mme le Maire informe l'Assemblée, de la demande de Mme la Directrice de Dogneville afin de modifier les horaires du temps scolaire.

Le conseil municipal après débat et après en avoir délibéré,

Refuse la réorganisation du temps scolaire (OTS).

Vote : A l'unanimité

- **6- Adhésion SMIC**

M. LE NEURES Christophe donne lecture à l'Assemblée Délibérante du courrier du Syndicat Mixte pour l'Information Communale (SMIC) demandant l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion suivantes :

- * Syndicat intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS) – siège : Saint Maurice sur Moselle
- * Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges – siège : Gérardmer
- * Syndicat Mixte Moselle Amont – siège : Golbey

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable aux demandes d'adhésion précitées.

Vote : A l'unanimité

- **7- Lovers communaux**

M. LE NEURES Christophe explique à l'Assemblée, que depuis de nombreuses années, les baux communaux n'ont jamais été révisés.

Nous allons prendre attache auprès d'un spécialiste immobilier afin de revoir ces baux en cours pour une mise à jour régulière des indices prescrit par l'INSEE.

- **8- Nouvelle convention CEE**

M. LE NEURES Christophe expose à l'Assemblée, la proposition du Syndicat du SCOT des Vosges Centrales consistant à confier à Mme le Maire la gestion des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper et les valoriser sur l'ensemble du territoire pour les communes adhérentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la proposition du Syndicat SCOT des Vosges Centrales et l'**Accepte**.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : A l'unanimité

- **9- Convention commerce ambulant**

M. LE NEURES Christophe expose à l'Assemblée, que l'utilisation de l'espace public par les commerçants ambulants est soumise à conditions (problèmes de sécurité etc...).

De ce fait il est important d'instaurer une convention et une redevance à compter de janvier 2023. Le montant de la redevance proposé est de 100 €/an par convention signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la proposition d'instaurer une convention et une redevance pour les commerçants ambulants et l'Accepte.

Fixe le montant de la redevance à 100 €/an par convention signée.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : A l'unanimité

- **10- Vente de terrain communal**

M. DOUTRES Bernard informe l'Assemblée du courrier de M. HONORE demandant l'achat de 3 parcelles communales situées en zone 2 AU (constructible sur le long terme), afin d'y créer un verger et dont la superficie totale est de 1 007 m². Propose un montant de 8 € le m².

Le conseil municipal après débat et après en avoir délibéré,

Refuse la proposition de M. HONORE à 8 € le m² pour l'achat précité.

Fixe le prix du mètre carré à 20 € et Précise que M. HONORE sera informé.

Vote : A l'unanimité

- **11- Vente maison communale**

M. DOUTRES Bernard informe l'Assemblée que lors de l'achat de la maison communale 58 rue de Brunove en 2019, il avait été envisagé sa démolition afin d'y réaliser un parking.

Après étude avec le C.A.U.E. et les A.B.F, il en ressort qu'une démolition pure et simple du bâtiment ne sera pas autorisée. Le bâtiment nécessite une véritable restructuration.

De ce fait nous ne souhaitons pas nous engager dans une telle démarche qui aurait pour conséquence la dépense de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Une proposition de mise en vente du bien serait bénéfique pour la commune.

Une estimation de la maison sera réalisée prochainement.

Le conseil municipal après débat et après en avoir délibéré,

Accepte de vendre le bien situé au n°58 rue de Brunove.

Demande qu'une estimation soit faite par une agence immobilière.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : A l'unanimité

12- INFORMATIONS DIVERSES

A) M. LE NEURES Christophe donne lecture succincte du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Ce rapport est consultable en mairie

B) Mme FALIGUERHO informe que la commune de Dogneville en partenariat avec l'ADAVIE a mis en place un stage à destination des aînés du village. Ce dernier a été subventionné en partie par la DDT dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDSAR) et par l'ADAVIE.

Suite au nombre d'enfants utilisant les services périscolaires de la commune, les élèves de primaire se rendent à la salle des fêtes afin de s'y restaurer. Les enfants de maternelle restent dans les locaux de la garderie. Une nouvelle animatrice BAFA a rejoint l'équipe en mission temporaire afin de pallier à cette augmentation.

L'action Lire et Faire lire a repris depuis la rentrée des vacances de la Toussaint. Les lectrices – Catherine et Isabelle – animent les ateliers les lundis, mardis et jeudis à partir de 16h30.

C) Les propriétaires du local de la Guinguette ont été contactés en vue d'une reprise par un couple intéressé pour ouvrir un commerce de restauration, bar et lieu de vie. Malheureusement les propriétaires du local ne souhaitent plus le louer.

Mme le Maire informe être en contact avec les services de la Poste pour une reprise d'un point Poste mais cela s'avère très compliqué. Aucun commerce de Dogneville ne souhaite reprendre cette activité. La Mairie n'a pas les moyens techniques et humains pour assurer ce service.

D) M. DOUTRES Bernard donne lecture des DPU.

L'ordre du jour ayant été abordé dans sa globalité, Mme le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 20 h 21

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 06 décembre 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 06 décembre 2022,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET

